



01

Demande d'information

- Une 1ère prise de contact avec le service client est faite par le biais de la demande de devis ou en appelant le 0970 463 463 .

02

Mise en relation

- Échange avec un conseiller sur la nature de votre projet qui programme un RDV téléphonique avec un technicien-conseil.

03

Construction de votre proposition sur mesure

- Échange téléphonique avec le technicien-conseil pour répondre à vos questions et affiner votre projet.

- Remise d'une étude complète et personnalisée ainsi qu'un devis précis.

Signature de la proposition.

Si vous êtes convaincu de la qualité du projet, vous pourrez valider la proposition qui vous sera remise et avancer vers l'étape suivante.

A ce stade, vous n'êtes pas engagé et pouvez arrêter à tout moment.

04

Visite technique

Un de nos technicien expert en pose vient chez vous afin de :

- Passer en revue les points de contrôles et valider la faisabilité technique.
- Personnaliser les aspects techniques de votre projet
- Répondre à toutes vos questions pratiques sur l'installation.
- Récupérer les documents administratifs nécessaires à la constitution de votre dossier.

Signature du bon de commande et acompte de 10%.

Lors de son passage, notre visiteur technique vous fera signer le bon de commande, **vous aurez alors 14 jours pour vous désister.**

Il vous demandera aussi le **versement d'un acompte de 10% de la commande afin de valider votre dossier.**

Votre acompte vous sera intégralement restitué si vous annulez dans le délai des 14 jours de rétractation.

05

Gestion administrative

- Le visiteur technique établit son rapport et valide la faisabilité du projet.
- Constitution du dossier d'urbanisme en votre nom auprès de votre mairie par PrismEnergie.
- À l'acceptation de la mairie, votre dossier est transmis au service des poses afin de vous proposer une date de réalisation de l'installation.

Programmation de la pose et acompte de 30%.

Afin de valider le créneau de pose, il vous est demandé d'effectuer le versement d'un acompte de 30 % de la commande.

À réception de votre versement, la date est confirmée.

06

Pose

- A la date convenue, notre équipe intervient afin d'effectuer la pose de votre centrale photovoltaïque.
- A l'issue de l'installation, votre centrale produit déjà en autoconsommation.

Pose et règlement du solde de l'installation.

Avant leur départ, nos poseurs vous feront valider le procès-verbal de réception et **vous demanderons d'effectuer le règlement des 60 % restant de votre commande.**

07

Finalisation des dossiers administratif

- Déclaration de fin de travaux auprès de votre mairie à faire par vos soins.
- Demande d'attestation de conformité électrique par PrismEnergie.
- Demande de raccordement auprès d'ENEDIS ou de votre régie par PrismEnergie.
- Accompagnement dans la finalisation du contrat de revente de surplus avec EDF OA.

***Dans le cadre d'un financement bancaire, il vous sera demandé une lettre d'accord bancaire.**

Il vous sera demandé de verser l'acompte des 10 % à la signature du bon de commande.

Le versement est généralement effectué intégralement par l'établissement bancaire à la signature de la réception des travaux. Dans ce cas, les 10 % d'acompte vous seront restitués après versement du solde.